

M A I R I E
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Télécopie 02 97 45 39 16

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 Juin 2020

L'An deux mil vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé à la salle municipale Kercaradec dans le cadre des dispositions prises dans la lutte contre la propagation du virus covid-19, sous la présidence de Monsieur Alain Layec, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2020.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : A. Layec, J. Teurnier-Leclerc, F. Pinel, M. Abela, A. Ouvrard, Y. Rollin, C. Colombier, J. Barçon, M.A Le Petit, F. Huchet, G. Cadoret, G. Bieuzen, C. Le Luel-Palmier, A. Louis, F. Massot, A. Gantier, R. Fardel, E. Messant-Le Derff.

Absent excusé : A. Mauffret (procuration à M.A. Le Petit).

Secrétaire de séance : F. Pinel

Invité : Denis L'Ange, Trésorier Centre des Finances Publiques de Vannes-Ménimur, absent excusé

1- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 25 mai 2020. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- **DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LE 25 MAI 2020**

- Signature le 8 juin 2020 du marché de transport en autocars pour la desserte du marché tous les dimanches de juillet et août avec l'entreprise AUTOCARS Vincent BOBET pour un montant total de 7920 €.
- Signature le 9 juin 2020 d'un bon de commande pour la fourniture d'un véhicule type camion benne Fuso Canter affecté aux services techniques municipaux suivant un montant total de 33 120 € TTC comprenant la reprise du camion Nissan Cabstar.

3- **INSTALLATION DE MME ELISABETH MESSANT-LE DERFF, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE M. FRANÇOIS LE PAPE, DÉMISSIONNAIRE,**

Par courrier reçu en mairie le 27 mai 2020 dernier, M. LE PAPE a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, une copie de son courrier a été adressée le 27 mai 2020 à M. le Préfet du Morbihan.

En vertu de l'article L 270 du code électoral, dans les communes de 1 000 habitants et plus, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste à laquelle appartenait l' élu démissionnaire, en l'occurrence Mme MESSANT-LE DERFF Elisabeth. Cette dernière a fait savoir de manière expresse qu'elle acceptait d'exercer le mandat de conseillère municipale.

La présente séance prévoit en conséquence d'installer Mme MESSANT-LE DERFF Elisabeth en qualité de conseillère municipale.

4- **ELECTION AUX POSTES VACANTS DES COMMISSIONS, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DU CCAS**

La démission de M. LE PAPE François de son mandat de conseiller municipal entraîne la vacance de poste au sein d'un certain nombre de commissions et d'organismes extérieurs.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à déclarer leur candidature.

- *Commission Finances : pas de candidat*
- *Commission Communication : pas de candidat*
- *Commission Animations et vie associative : E. Messant-Le Derff, 19 voix Pour : élue*
- *Commission Affaires sociales, Education et Jeunesse : pas de candidat*
- *Commission Environnement-Agriculture : E. Messant-Le Derff, 19 voix Pour : élue*

- *Commission Urbanisme-Aménagement du territoire : E. Messant-Le Derff, 19 voix Pour : élue*
- *Commission d'Appel d'offres (suppléant) : C. Le Luel-Palmier, 19 voix Pour : élue*
- *Centre Communal d'Action Sociale : A.Gantier, 19 voix Pour : élue*
- *Délégué auprès des organismes extérieurs suivants :*
Mission locale du Pays de Vannes : J. Teurnier-Leclerc
Association pour l'Information et la Recherche d'Emploi (AIRE) : J. Teurnier-Leclerc
Correspondant défense : A. Layec

5- DÉSIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est instituée dans chaque commune.

Le rôle de la commission consiste à :

- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence figurant sur les procès-verbaux d'évaluation correspondants ;
- participer à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou qui ont fait l'objet d'un changement d'affectation ou de consistance ;
- signaler au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

La CCID est composée du Maire et de 6 commissaires titulaires plus 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission communale des impôts directs.

Le Conseil municipal est amené en conséquence à proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de contribuables en nombre double, soit 12 membres titulaires et 12 suppléants dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

6- VOTE DES SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS

Le tableau synthétique suivant retrace les demandes de subventions présentées par les différentes associations au titre de l'exercice 2020 et les propositions de subventions formulées par les commissions Vie associative et Finances, ainsi que le Bureau municipal.

ASSOCIATIONS	Subvention 2019	Subvention 2020 demandée	Subvention 2020 proposée
ACCA (Société de chasse)	800 €	1 000 €	800 €
ADMR	2 000 €	2 500 €	2 000 € (Versée par le CCAS)
Alexis And Co	80 €	80 €	80 €
Amicale du personnel communal	200 €	800 €	400 €
Association des familles des malades de Kerblay	70 €	70 €	70 €
Association des Usagers de Port aux Moines (AUPM)	200 €	0 €	0 €
Association Fédérée des donneurs de sang bénévoles	150 €	150 €	150 €
Association Les Camélias	80 €	80 €	80 €
Association sportive des Golfeurs de Rhuys	600 €	700 €	600 €
Association Subaquatique de Rhuys	200 €	300 €	200 €
Athlé Rhuys	100 €	0 €	0 €
Aux journées créatives	200 €	400 €	300 €
Aviron Club Rhuys Hoedic	0 €	500 €	200 €
Bagad de Rhuys	200 €	500 €	200 €
Bicyrhuys	400 €	400 €	400 €
Brezhoneg e Rewis	100 €	150 €	100 €
Cercle Amical	1 000 €	1 000 €	800 €
Cercle généalogique de Rhuys	150 €	200 €	200 €
CFA Bâtiment (3 apprentis x 50 €)	150 €	150 €	150 €
Club Amical Philatélique de Rhuys	200 €	200 €	200 €
Club Astronomie de Rhuys	200 €	200 €	200 €
Club Esperanto de Rhuys	0 €	0 €	0 €
Club Vermeil	0 €	700 €	700 €
CMA Morbihan (2 apprentis x 50 €)	100 €	0 €	100 €
Courir à Saint Gildas		250 €	250 €
FNACA	350 €	350 €	350 €
Imagine (club de jeux en réseaux)	0 €	0 €	0 €

La Maison Forte et le Patrimoine de Rhuys	300 €	300 €	300 €
La Souris de Rhuys	500 €	500 €	500 €
Le Promeneur de Rhuys	200 €	0 €	0 €
Le Rond de Saint-Gildas	500 €	600 €	500 €
Les Amis de la Saline	0 €	0 €	0 €
Les Amis de l'Abbatiale	2 500 €	4 000 €	4 000 €
Les Amis d'Yvon Mauffret	500 €	900 €	600 €
Les Ateliers créatifs	600 €	600 €	600 €
Les Bourlingueurs	200 €	200 €	100 €
Les Filets Verts	600 €	950 €	600 €
Les Otaries de Rhuys	800 €	1 000 €	800 €
Les Poly'sons de Rhuys	500 €	500 €	500 €
Les Vieilles Voiles de Rhuys	300 €	500 €	300 €
Les Z'ArTmateurs	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Meninos do Agreste-Rio	350 €	450 €	300 €
Nordic de Rhuys	200 €	300 €	200 €
Œuvre Pupilles des Pompiers	400 €	400 €	400 €
Rhuys Badminton	0 €	200 €	170 €
Rhuys Country Dance	300 €	0 €	0 €
Rhuys 56 Ambiance Irlandaise		0 €	0 €
Rhuys Secourisme	0 €	0 €	0 €
Saint Gildas Loisirs et Sports	500 €	0 €	0 €
Saint Gildas Village d'Artistes	0 €	0 €	0 €
Sarzeau Football Club	720 €	0 €	0 €
SNSM	600 €	600 €	600 €
SPA de Vannes		1 000 €	200 €
Tennis Club de Saint-Gildas	400 €	500 €	400 €
Tennis Club de Sarzeau	1 440 €	1 500 €	850 €
Vélo Sport de Rhuys	1 500 €	1 500 €	1 000 €

Viens danser à Saint Gildas	200 €	0 €	0 €
Volley du Goh Velin	200 €	200 €	200 €
Vrac en Rhuys		400 €	400 €
TOTAL	24 340 €	30 280 €	22 550 € (+ 2 000 € pour l'ADMR par le CCAS)

Frédéric Pinel précise que la subvention allouée à l'association « les Amis de l'Abbatiale » est destinée en grande partie à participer au financement du Son & Lumière projeté sur l'église les 22 juillet et 12 août 2020 sous réserve de l'autorisation préfectorale au regard des dispositions liées à la lutte contre la propagation du virus Covid-19.

Monsieur le Maire rappelle que ces subventions sont accordées en plus de la mise à disposition à titre gratuit des salles municipales afin de conforter le tissu associatif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter l'attribution des subventions telle qu'elle est présentée ci-dessus.

7- VOTE DES SUBVENTIONS AUX COLLÈGES DE SARZEAU

Les collèges de Rhuys et Sainte-Marie de Sarzeau sollicitent les communes de leur ressort pour le versement d'une participation permettant d'aider au financement des actions périscolaires mises en place au cours de l'année 2020.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une aide au prorata du nombre d'élèves domiciliés sur la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, sur la base d'une participation de 35 € par élève :

- 20 élèves au Collège de Rhuys,
- 34 élèves au Collège Sainte-Marie.

Annabelle Gantier demande si c'est la première fois que ces subventions sont accordées.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une participation en place depuis plusieurs années.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une participation de 35 € par élève domicilié sur la commune et inscrit soit au Collège de Rhuys, soit au Collège Sainte Marie.

8- AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTABLES ET BUDGÉTAIRES 2019

Considérant les instructions comptables M14 et M4 prévoyant que l'affectation concerne le résultat cumulé de la section de fonctionnement, c'est-à-dire le résultat comptable de l'exercice (solde de la section de fonctionnement), majoré (ou diminué) de l'excédent antérieur reporté, ou du déficit antérieur reporté, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement, pour chaque budget, de la manière suivante :

Commune

Résultat de l'exercice 2019 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2019	1 475 351.94 €	Dépenses exercice 2019	2 297 610.40 €
Recettes exercice 2019	1 861 476.60 €	Recettes exercice 2019	3 041 132.44 €
Solde exercice 2019	386 124.66 €	Solde exercice 2019	743 522.04 €
Excédent antérieur reporté	1 243 308.15 €	Excédent antérieur reporté	0 €
Total excédent cumulé	1 629 432.81 €	Total excédent cumulé	743 522.04 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	851 125.77 €	Viré Section Fonctionnement	0 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	743 522.04 €
Excédent de financement	778 307.04 €		

Camping municipal
Résultat de l'exercice 2019 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2019	28 431.00 €	Dépenses exercice 2019	186 848.56 €
Recettes exercice 2019	24 619.00 €	Recettes exercice 2019	221 485.22 €
Solde exercice 2019	-3 812.00 €	Solde exercice 2019	34 636.66 €
Excédent antérieur reporté	36 649.03 €	Excédent antérieur reporté	73 858.13 €
Total excédent cumulé	32 837.03 €	Total excédent cumulé	108 494.79 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	6 580.00 €	Viré Section Fonctionnement	108 494.79 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	0 €
Excédent de financement	26 257.03 €		

Port aux Moines
Résultat de l'exercice 2019 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2019	107 221.07 €	Dépenses exercice 2019	36 609.52 €
Recettes exercice 2019	21 911.45 €	Recettes exercice 2019	45 718.34 €
Solde exercice 2019	-85 309.62 €	Solde exercice 2019	9 108.82 €
Excédent antérieur reporté	115 653.06 €	Excédent antérieur reporté	0 €
Total excédent cumulé	30 343.44 €	Total excédent cumulé	9 108.82 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	10 456.00 €	Viré Section Fonctionnement	9 108.82 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	0 €
Excédent de financement	19 887.44 €		

Aménagement centre-bourg
Résultat de l'exercice 2019 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2019	824 000.00 €	Dépenses exercice 2019	1 198 131.68 €
Recettes exercice 2019	903 543.44 €	Recettes exercice 2019	1 044 000.00 €
Solde exercice 2019	79 543.44 €	Solde exercice 2019	- 154 131.68 €
Résultat d'investissement reporté	-79 543.44 €	Excédents de fonctionnement reportés	844 122.34 €
Solde excédent cumulé	0 €	Solde excédent cumulé	689 990.66 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	689 990.66 €
		Viré Section Investissement	0 €

Maison de l'Enfance
Résultat de l'exercice 2019 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2019	62 758.38 €	Dépenses exercice 2019	340 647.31 €
Recettes exercice 2019	742.00 €	Recettes exercice 2019	340 647.81 €
Solde exercice 2019	-62 016.38 €	Solde exercice 2019	0.50 €
Excédent antérieur reporté	22 106.72 €	Excédent antérieur reporté	0 €
Solde déficit cumulé	-39 909.66 €	Total excédent cumulé	0.50 €
Reste à réaliser en fin d'exercice		Affectation du résultat	
Dépenses	0 €	Viré Section Fonctionnement	0.50 €
Recettes	0 €	Viré Section Investissement	0 €
Besoin de financement	-39 909.66 €		

Lotissement communal
Résultat de l'exercice 2019 et affectation

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Dépenses exercice 2019	384 770.34 €	Dépenses exercice 2019	383 708.34 €
Recettes exercice 2019	15 380.00 €	Recettes exercice 2019	384 770.34 €
Solde exercice 2019	-369 390.34 €	Solde exercice 2019	1 062.00 €
Résultat d'investissement reporté	0 €	Excédents de fonctionnement reportés	0 €
Solde déficit cumulé	-369 390.34 €	Solde excédent cumulé	1 062.00 €
		Affectation du résultat	
		Viré Section Fonctionnement	1 062.00 €
		Viré Section Investissement	0 €

Ces propositions d'affectation de résultats ont été présentées au Bureau municipal le 22 juin 2020 pour l'ensemble des budgets de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à l'affectation des résultats telle qu'elle lui a été présentée ci-dessus pour l'ensemble des budgets.

9- VOTE DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES : PORT, CAMPING, AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG, MAISON DE L'ENFANCE, LOTISSEMENT COMMUNAL

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019 a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal au cours de sa séance du 14 février dernier.

S'agissant du budget primitif, son adoption doit intervenir réglementairement avant le 30 avril de l'année au cours de laquelle a lieu le renouvellement du conseil municipal. La loi d'urgence promulguée par le président de la République pour faire face à l'épidémie de covid-19 a prévu l'élaboration de plusieurs ordonnances adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020. En matière budgétaire, plusieurs échéances sont reportées, notamment l'adoption du budget primitif dont la date limite est fixée au 31 juillet 2020.

Jocelyne Teurnier-Leclerc présente le projet de budget à la suite de l'approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Le projet de budget est soumis au vote du Conseil municipal. Le total par section s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante, toutes opérations confondues (opérations réelles et opérations d'ordre) et en prenant en compte les reports de crédits d'investissements de l'exercice 2019 :

	Commune	Camping	Port	Aménagement centre-bourg	Lotissement communal	Maison de l'Enfance
Section Fonct.	2 958 055,00 €	246 994,79 €	49 108,82 €	1 218 131,68 €	433 708,34 €	466 500,00 €
Section Invest.	4 209 902,79 €	62 280,00 €	61 456,00 € 75 999,44 €	528 141,02 € 1 198 131,68 €	383 708,34 €	102 900,00 €
TOTAL	7 167 957,79 €	309 274,79 €			817 416,68 €	569 400,00 €

Le compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020 des budgets Commune et Annexes sont rappelés dans les tableaux ci-après, suivant une présentation par chapitre.

Budget Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020
			Budget	CA 2019	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	775 500,00€	774 483,86 €	790 202,06 €
	012	Charges de personnel	929 300,00 €	926 487,60 €	958 000,00 €
	014	Atténuations de produits	11 000,00 €	6 594,00 €	500,00 €
	022	Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	585 899,00 €		274 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 002,94 €	37 250,74 €	6 002,94 €
	65	Autres charges de gestion courante	662 087,06 €	527 506,90 €	711 300,00 €
	66	Charges financières	25 050,00 €	24 886,73 €	23 150,00 €
	67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	400,57 €	154 000,00 €
		TOTAL	2 998 839,00 €	2 297 610,40 €	2 958 055,00 €
Recettes	013	Atténuations de charges	24 000,00 €	2 546,68 €	5 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 955,00 €	22 202,80 €	2 955,00 €
	70	Produits des services et du domaine	132 458,00 €	175 540,42 €	124 600,00 €
	73	Impôts et taxes	2 402 500,00 €	2 422 806,85 €	2 295 500,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	379 826,00 €	320 682,12 €	304 500,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	56 000,00 €	80 043,43 €	60 500,00 €
	76	Produits financiers	0,00 €	6,12 €	
	77	Produits exceptionnels	1 100,00 €	17 304,02 €	165 000,00 €
		TOTAL	2 998 839,00 €	3 041 132,44 €	2 958 055,00 €

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 958 055 €, en diminution d'environ 40 000 € par rapport au budget 2019.

En matière de dépenses, les charges à caractère général prévues au chapitre 011 sont en augmentation de 15 000 € pour prendre en compte les dépenses supplémentaires liées à l'épidémie de Covid-19 (achats de masques, équipements de protection...). Les crédits inscrits au chapitre 65 sont également en augmentation pour intégrer la majoration de la participation d'équilibre de la commune au budget annexe Pôle petite enfance ainsi que la participation au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). De surcroît, l'inscription d'une

enveloppe de 154 000 € correspond au remboursement à GMVA de la dotation de solidarité communautaire (DSC) suite au jugement du Tribunal Administratif de Rennes annulant les dispositions prises par GMVA concernant les critères d'attribution. Il est à noter que cette régularisation est matérialisée en recette par un produit supplémentaire de 164 900 € correspondant à la restitution de la DSC après jugement (art.7718).

En matière de recettes, le projet de budget prend en compte la poursuite de la réduction de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que la diminution des droits de mutation. Le produit des droits de terrasse pour les commerçants sédentaires et celui des droits de place au marché est également réduit suivant la proposition d'exonération partielle.

Il convient de préciser par ailleurs que, s'agissant du budget annexe du camping, les prévisions de recettes sont largement minorées pour tenir compte de la baisse escomptée de la fréquentation suite à l'épidémie du Covid-19.

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020		
			Budget	CA 2019	Budget primitif		Total 2020
					Report 2019	Crédits nouveaux	
	020	Dépenses imprévues	30 000,00 €	0,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	2 955,00 €	22 202,80 €		2 955,00 €	2 955,00 €
	041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €	0,00 €			
	10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00 €	2 932,31 €		3 000,00 €	3 000,00 €
	16	Emprunts et dettes	42 000,00 €	41 051,12 €		42 000,00 €	42 000,00 €
	20	Immo. Incorporelles	12 000,00 €	0,00 €		12 000,00 €	12 000,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	3 000,00 €	2 251,00 €		253 500,00 €	253 500,00 €
	21	Immo. corporelles	355 441,29 €	194 279,65 €	19 377,56 €	431 000,00 €	450 377,56 €
	23	Immo. en cours	2 559 556,70 €	1 212 635,06 €	831 748,21 €	2 584 322,02 €	3 416 070,23 €
	27	Autres immo. financ.	395 000,00 €	0,00 €			
		TOTAL	3 432 952,99 €	1 475 351,94 €	851 125,77 €	3 358 777,02 €	4 209 902,79 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	1 243 308,15 €	1 243 308,15 €		1 629 432,81 €	1 629 432,81 €
	021	Virement sect Fonct.	585 899,00 €			274 900,00 €	274 900,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 002,94 €	37 250,74 €		6 002,94 €	6 002,94 €
	041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €	0,00 €			
	10	Dotations & fds divers	1 501 242,90 €	1 775 493,55 €		1 268 522,04 €	1 268 522,04 €
	13	Subv. invest.	66 000,00 €	48 093,29 €		928 545,00 €	928 545,00 €
	16	Emprunts et dettes	500,00 €	388,02 €		500,00 €	500,00 €
	21	Terrains nus	0,00 €	251,00 €		102 000,00 €	102 000,00 €
		TOTAL	3 432 952,99 €	3 104 784,75 €	0,00 €	4 209 902,79 €	4 209 902,79 €

Parmi les **dépenses prévisionnelles d'investissement** intégrées dans le budget Commune pour l'exercice 2020 dont le montant total s'élève à 4 209 902,79 €, le programme contient les principaux crédits suivants au chapitre 23 « Travaux de construction, voirie, réseaux, environnement » :

	Budget 2019	Réalisé 2019	% Réalisation	RAR 2019	Proposé 2020	Total 2020
23-Immobilisations en cours	2 559 556.70 €	1 212 635.06 €	47.38%	831 748.21 €	2 584 322.02 €	3 416 070.23 €
2313- Constructions	857 888.68 €	458 076.07 €	53.40%	249 372.04 €	202 000.00 €	451 372.04 €
00021- Aménagement Mairie	20 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
00022- Effacement des Réseaux	0.00 €	16 691.51 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00028-Aménagement Port aux Moines	71 624.48 €	86 801.77 €	121.19%	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
00041- Théâtre de verdure-Jardins	1 500.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00047-Mise en accessibilité ERP	20 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
00048-Réhabilitation salle Kercaradec	656 164.20 €	343 357.92 €	52.33%	245 972.04 €	40 000.00 €	285 972.04 €
00058-Installation agricole route Goahieu	5 000.00 €	6 770.18 €	135.40%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
96030- Travaux Divers	13 600.00 €	0.00 €	0.00%	3 400.00 €	12 000.00 €	15 400.00 €
98002- Abbatale	40 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
Non affecté	30 000.00 €	4 454.69 €	14.85%		30 000.00 €	30 000.00 €
2315- Installations, matériel et outillage techniques	1 701 668.02 €	754 558.99 €	44.34%	582 376.17 €	2 382 322.02 €	2 964 698.19 €
00017-Restauration des Dunes	33 000.00 €	9 000.00 €	27.27%	9 000.00 €	21 000.00 €	30 000.00 €
00022- Effacement des Réseaux	455 813.40 €	99 169.05 €	21.76%	268 976.41 €	219 141.00 €	488 117.41 €
00023- Aménagement Espaces Verts	80 000.00 €	55 794.87 €	69.74%	0.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €
00036-Extension éclairage public	20 000.00 €	15 350.45 €	76.75%	2 416.91 €	20 000.00 €	22 416.91 €
00037-Aire de jeux				0.00 €	38 051.02 €	38 051.02 €
00042-Signalisation Verticale et Horiz	15 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
00044- Extension du cimetière	2 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00045- PAVE	75 600.00 €	66 337.64 €	87.75%	0.00 €	60 000.00 €	60 000.00 €
00046- Réhabilitation de chemins	30 000.00 €	22 356.00 €	74.52%	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
00050- Aire d'Accueil Place Monseigneur	14 017.52 €	12 839.92 €	91.60%	0.00 €	110 000.00 €	110 000.00 €
00052- Sanitaires plages	0.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00054- Aménagement liaisons douces Roh Vras	222 775.04 €	164 467.57 €	73.83%	58 307.47 €	40 000.00 €	98 307.47 €
00055-Aménagement Entrée de Bourg	70 380.00 €	9 233.53 €	13.12%	45 366.47 €	20 000.00 €	65 366.47 €
00056-Diagnostic raccordements réseaux	20 000.00 €	0.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00057-Aménagement carrefour RD 198	200 000.00 €	9 697.97 €	4.85%	190 302.03 €	390 000.00 €	580 302.03 €
00058- Installation agricole route Goahieu	14 962.74 €	3 240.00 €	21.65%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
00060- Aménagement Kersaux				0.00 €	152 000.00 €	152 000.00 €
00061- Etier Kerpont				0.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
00062- Parking relais				0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
00591- Aménagement partiel de la route de Kercaradec				0.00 €	570 341.00 €	570 341.00 €
00592- Aménagement partiel de la route de la Baie d'Abraham				0.00 €	206 789.00 €	206 789.00 €
96030- Travaux divers	20 200.00 €	45 093.84 €	223.24%	1 950.00 €	10 000.00 €	11 950.00 €
96032- Aménagement Réseaux Eaux P	168 301.00 €	138 293.16 €	82.17%	0.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €
98001- Programme de Voirie Annuel	216 618.32 €	97 432.99 €	44.98%	6 056.88 €	180 000.00 €	186 056.88 €
98002- Abbatale	0.00 €	6 252.00 €	0.00%	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Non affecté	43 000.00 €	0.00 €	0.00%	0	40 000.00 €	40 000.00 €

Budget Camping

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020
			Budget	CA 2019	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	52 650,00 €	34 281,44 €	54 000,82 €
	012	Charges de personnel	75 700,00 €	70 919,02 €	81 000,00 €
	014	Atténuations de produits	14 818,13 €	6 078,80 €	8 000,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	19 232,00 €		29 442,97 €
	65	Autres charges de gestion courante	74 858,00 €	73 859,50 €	72 451,00 €
	66	Charges financières	2 000,00 €	1 709,80 €	1 500,00 €
	67	Charges exceptionnelles	600,00 €	0,00 €	600,00 €
		TOTAL	239 858,13 €	186 848,56 €	246 994,79 €
Recettes	002	Résultat de fonctionnement reporté	73 858,13 €	73 858,13 €	108 494,79 €
	013	Atténuations de charges	0,00 €	4 221,00 €	
	70	Produits des services et du domaine	160 000,00 €	211 185,34 €	135 000,00 €
	73	Impôts et taxes	6 000,00 €	6 078,80 €	3 500,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,08 €	
		TOTAL	239 858,13 €	295 343,35 €	246 994,79 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020		
			Budget	CA 2019	Report 2019	Crédits nouveaux	Total 2020
	16	Emprunts et dettes assimilés	16 700,03 €	16 666,68 €		16 700,00 €	16 700,00 €
	21	Immo. corporelles	4 000,00 €	1 244,99 €		4 000,00 €	4 000,00 €
	23	Immo. en cours	59 800,00 €	10 519,33 €	6 580,00 €	35 000,00 €	41 580,00 €
		TOTAL	80 500,03 €	28 431,00 €	6 580,00 €	55 700,00 €	62 280,00 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	36 649,03 €	36 649,03 €		32 837,03 €	32 837,03 €
	021	Virement sect Fonct.	19 232,00 €			29 442,97 €	29 442,97 €
	10	Dotations & fds divers	24 619,00 €	24 619,00 €			
		TOTAL	80 500,03 €	61 268,03 €	0,00 €	62 280,00 €	62 280,00 €

Budget Port aux Moines

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020
			Budget	CA 2019	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	14 250,00 €	7 292,83 €	16 150,00 €
	012	Charges de personnel	17 602,00 €	17 368,69 €	19 500,00 €
	023	Virement Sect. Invest.	0,00 €		0,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 948,00 €	11 948,00 €	10 656,00 €
	67	Charges exceptionnelles	200,00 €	0 €	2 802,82 €
		TOTAL	44 000,00 €	36 609,52 €	49 108,82 €
Recettes	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	9 108,82 €
	70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	44 000,00 €	45 718,34 €	40 000,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	44 000,00 €	45 718,34 €	49 108,82 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020		
			Budget	CA 2019	Budget primitif		
					Report 2019	Crédits nouveaux	Total 2020
	21	Immo corporelles	8 000,00 €	1 196,16 €		6 000 €	6 000 €
	23	Immo. en cours	164 564,51 €	106 024,91 €	10 456,00 €	45 000,00 €	55 456,00 €
		TOTAL	172 564,51 €	107 221,07 €	10 456,00 €	51 000,00 €	61 456,00 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	115 653,06 €	115 653,06 €		30 343,44 €	30 343,44 €
	021	Virement Sect. Exploit	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 948,00 €	11 948,00 €		10 656,00 €	10 656,00 €
	10	Dotations & fds divers	9 963,45 €	9 963,45 €			
	13	Subventions d'investissement	35 000,00 €	0,00 €		35 000,00 €	35 000,00 €
		TOTAL	172 564,51 €	137 564,51 €		75 999,44 €	75 999,44 €

Budget Aménagement centre-bourg

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020
			Budget	CA 2019	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	1 043 328,19 €	573 337,53 €	20 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	624 794,15 €	624 794,15 €	1 198 131,68 €
		TOTAL	1 668 122,34 €	1 198 131,68 €	1 218 131,68 €
Recettes	002	Résultat de fonct. Reporté	844 122,34 €	844 122,34 €	689 990,66 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	824 000,00 €	824 000,00 €	528 141,02 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	220 000,00 €	
	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	
		TOTAL	1 668 122,34 €	1 888 122,34 €	1 218 131,68 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020		
			Budget	CA 2019	Budget primitif		Total 2020
					Report 2019	Crédits nouveaux	
	001	Solde exécution sect Invest. reporté	79 543,44 €	79 543,44 €			
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	824 000,00 €	824 000,00 €		528 141,02 €	528 141,02 €
		TOTAL	903 543,44 €	903 543,44 €		528 141,02 €	528 141,02 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	624 794,15 €	624 794,15 €		1 198 131,68 €	1 198 131,68 €
	10	Dotations, fonds divers et réserves	278 749,29 €	278 749,29 €		0,00 €	0,00 €
	16	Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
		TOTAL	903 543,44 €	903 543,44 €		1 198 131,68 €	1 198 131,68 €

Budget Maison de l'Enfance

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020
			Budget	CA 2019	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	53 300,00 €	50 881,78 €	57 600,00 €
	012	Charges de personnel	292 700,00 €	276 299,23 €	293 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissement	38 093,00 €	0,00 €	102 900,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	500,00 €	2,30 €	500,00 €
	66	Charges financières	14 000,00 €	13 464,00 €	12 500,00 €
		TOTAL	398 593,00 €	340 647,31 €	466 500,00 €
Recettes	002	Résultat de fonct. Reporté	0,00 €	0,00 €	0,50 €
	013	Atténuations de charges	4 700,00 €	1 204,78 €	3 300,00 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	70	Produits des services et du domaine	45 800,00 €	51 125,28 €	49 200,00 €
	74	Dotations, subventions et participations	133 000,00 €	140 552,11 €	127 100,00 €
	75	Autres produits de gestion courante	215 093,00 €	147 708,04 €	284 499,50 €
	77	Produits exceptionnels	0,00 €	57,60 €	2 400,00 €
		TOTAL	398 593,00 €	340 647,81 €	466 500,00 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020		
			Budget	CA 2019	Report 2019	Crédits nouveaux	Total 2020
	001	Solde exécution sect Invest. reporté	0,00 €	0,00 €		39 909,66 €	39 909,66 €
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €			
	16	Emprunts et dettes	51 500,00 €	51 500,00 €		51 500,00 €	51 500,00 €
	21	Immo. corporelles	2 800,00 €	2 494,70 €		4 500,00 €	4 500,00 €
	23	Immo. en cours	8 900,00 €	8 763,68 €		6 990,34 €	6 990,34 €
		TOTAL	63 200,00 €	62 758,38 €	0,00 €	102 900,00 €	102 900,00 €
Recettes	001	Solde exécution sect Invest. reporté	22 106,72 €	22 106,72 €			
	021	Virement à la section de fonctionnement	38 093,00 €	0,00 €		102 900,00 €	102 900,00 €
	10	Dotations & fds divers	3 000,28 €	742,00 €			
	13	Subv. invest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €			
		TOTAL	63 200,00 €	22 848,72 €	0,00 €	102 900,00 €	102 900,00 €

Budget Lotissement communal

Section de fonctionnement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020
			Budget	CA 2019	Budget primitif
	011	Charges à caractère général	395 000,00 €	368 328,34 €	50 000,00 €
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	15 380,00 €	15 380,00 €	383 708,34 €
	65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	
		TOTAL	410 380,00 €	383 708,34 €	433 708,34 €
Recettes	002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	1 062,00€
	042	Opérations d'ordres de transfert entre sections	410 380,00 €	384 770,34 €	14 318,00 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	418 328,34 €
		TOTAL	410 380,00 €	384 770,34 €	433 708,34 €

Section d'investissement

Dépenses	Chap.	Intitulé	Exercice 2019		Exercice 2020		
			Budget	CA 2019	Budget primitif		
					Report 2019	Crédits nouveaux	Total 2020
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €		369 390,34 €	369 390,34 €
	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	410 380,00 €	384 770,34 €		14 318,00 €	14 318,00 €
		TOTAL	410 380,00 €	384 770,34 €		383 708,34 €	383 708,34 €
Recettes	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	15 380,00 €	15 380,00 €		383 708,34 €	383 708,34 €
	16	Emprunts et dettes	395 000,00 €	0,00 €			
		TOTAL	410 380,00 €	15 380,00 €		383 708,34 €	383 708,34 €

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le projet de budget.

** L'examen du budget annexe Camping n'appelle pas d'observation particulière.*

** S'agissant du budget du port, Annabelle Gantier demande si le calcul des prévisions de recettes tient compte de l'épidémie du virus Covid-19.*

Monsieur le Maire précise que le budget du port est peu impacté par l'épidémie. En revanche, les recettes prévisionnelles ont été minorées pour les autres budgets.

** Concernant le budget Lotissement, Monsieur le Maire fait savoir que le financement des travaux est couvert par le produit de la vente des terrains. Bernard Pittet précise que 4 ventes définitives et 7 compromis sont intervenus à ce jour.*

* S'agissant du budget Aménagement du centre-bourg, **Monsieur le Maire** rappelle que le périmètre de l'opération intègre l'ancien terrain de football, les anciens ateliers municipaux, le parking du Puits David, mais aussi les travaux d'aménagement réalisés chemin du Puits David et sur la partie haute de la rue Laennec.

* S'agissant du budget Pôle Petite Enfance, **Annabelle Gantier** souhaite comprendre comment le fonctionnement de la structure est financé.

Monsieur le Maire indique que les recettes proviennent de la participation des familles, des subventions de la CAF, et d'une subvention d'équilibre de la commune prévue à hauteur de 280 000 € cette année pour tenir compte de l'épidémie du Covid-19. Il convient de rappeler que le montant de la subvention d'équilibre de l'année 2019, prévu au budget primitif pour 210 000 €, a été ramené à 143 000 € en raison d'un taux de fréquentation élevé, générant une majoration de la participation de la CAF.

* Concernant le budget principal de la commune, **Monsieur le Maire** estime important de reverser en totalité l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure en section d'investissement. L'exercice 2020 sera marqué par un resserrement de cet excédent en raison de la réduction de certaines recettes (droits de mutation, moindre fréquentation au camping municipal, exonération de droits de place et droits de terrasse,...) et de l'augmentation des dépenses principalement liées à la lutte contre la propagation du Covid-19 (équipements de protection, frais occasionnés par le déplacement du marché, nettoyage des bâtiments,...).

Agathe Louis observe une différence importante de crédits inscrits au budget 2020 qui n'apparaissaient pas en 2019 à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » : + 152 000 €.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du remboursement à GMVA de la dotation de solidarité communautaire (DSC) à la suite du jugement du Tribunal administratif annulant la délibération de GMVA qui établissait les critères d'élaboration de la DSC.

Bernard Pittet précise que des crédits sont parallèlement inscrits en recettes à l'article 7718 « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour matérialiser la restitution par GMVA de ce remboursement de DSC en fonction des nouveaux critères : + 164 900 €.

Agathe Louis demande à quoi correspondent les subventions prévues au budget.

Bernard Pittet apporte le détail des subventions allouées à la commune :

Financier	Opération	Montant de la subvention
Etat (DETR)	Salle Kercaradec	105 000 €
Etat	Bureau du port	35 000 €
Région (contrat de partenariat Région-pays de Vannes)	Réhabilitation hangar agricole route des Goahieux	64 000 €
Département	Salle Kercaradec	100 000 €
Département	Carrefour RD 198	235 000 €
GMVA	Aménagement voie douce Roh Vras	58 000 €
Morbihan Energies	Effacement de réseaux	331 545 €

Monsieur le Maire rappelle l'importance des crédits prévus au chapitre 23 pour la réalisation des travaux d'investissement (bâtiments, voirie, réseaux, aménagement) : 3 416 070 €.

Agathe Louis demande s'il est possible d'avoir une approche analytique dans la présentation du budget pour préciser les orientations en matière d'environnement ou de politique sociale par exemple.

Monsieur le Maire répond que le budget d'investissement est présenté sous forme d'opérations qui peuvent recouvrir plusieurs objectifs : par exemple le programme d'aménagement de la route de la Baie d'Abraham relève à la fois de la voirie, de l'environnement (enfouissement des lignes aériennes, réhabilitation du réseau d'eaux usées) et de l'amélioration des déplacements.

Le Conseil municipal approuve le projet de budget sachant que le vote intervient au niveau du chapitre pour chacune des sections :

- Budget annexe Port : 19 voix Pour
- Budget annexe Camping : 19 voix Pour
- Budget annexe Aménagement centre-bourg : 19 voix Pour
- Budget annexe Lotissement communal : 19 voix Pour
- Budget annexe Maison de l'Enfance : 19 voix Pour
- Budget Commune : 19 voix Pour

10- OPÉRATIONS COMPTABLES ENTRE BUDGETS

Jocelyne Teurnier-Leclerc présente la délibération relative aux opérations à inscrire à l'issue du vote du budget.

Considérant le projet de budget primitif 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les opérations comptables suivantes entre budgets :

- Participation du budget principal (article 657362) au budget du CCAS (article 7474), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **78 000 €**,
- Participation du budget principal (article 6521) au budget Maison de l'Enfance (article 7552), en fonction des dépenses et recettes réellement constatées à la fin de l'exercice, dans la limite d'un montant de **280 000 €**,
- Reversement d'une partie de l'excédent du fonctionnement du camping (article 6522) suivant un montant de **71 451 €** au budget principal (article 70872).

11- INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA PARCELLE AH 73, BIEN SANS MAÎTRE CHEMIN VAN GOETHEM

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment son article 713,

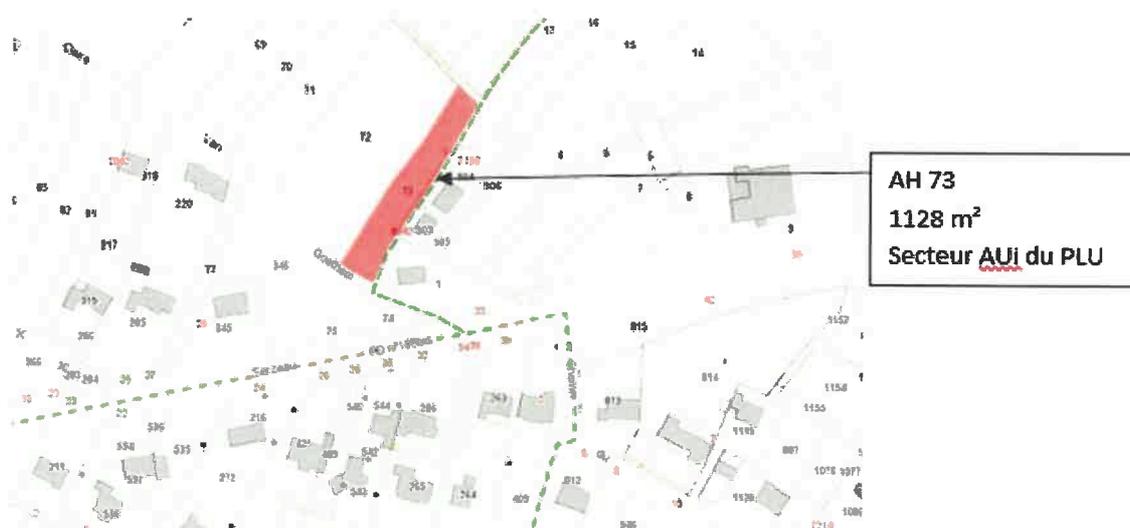
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 et 1123-3, R. 1123-1 et R. 1123-2,

Vu les recherches infructueuses menées à la conservation des hypothèques de Vannes dans le but d'identifier le propriétaire de la parcelle AH 73 à Saint Gildas de Rhuys

Vu la demande transmise au centre des impôts fonciers de Vannes le 2 mars 2018 et sa réponse qui précise que les taxes foncières y afférentes n'ont pas été réglées depuis trois ans,

Vu l'avis favorable de la commission communale des impôts directs en date du 4 avril 2018 pour la mise en œuvre de la procédure de bien présumé sans maître,

Vu l'arrêté en date du 4 juin 2019 constatant l'existence d'un bien sans maître sur la parcelle AH 73 transmis au dernier propriétaire connu et à Monsieur le Préfet du Morbihan qui a fait l'objet des mesures de publicité conformément à la procédure de bien sans maître pendant une durée supérieure à 6 mois et qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître depuis,



Considérant que la commune de Saint Gildas de Rhuys a le projet d'aménager un parking relais sur ce secteur dont l'emprise est désignée au Plan Local d'Urbanisme en emplacement réservé n°5 « Aire de stationnement saisonnière »,

Considérant que les recherches de titres de propriétés pour la parcelle AH 73 réalisées à la conservation des hypothèques sont demeurées infructueuses,

Considérant qu'un bien présumé sans maître est un immeuble qui n'a pas de propriétaire connu et pour lequel les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ou été acquittées par des tiers,

13- RECOURS DE M. GEORGET ET MME LUSSAGNET A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DES CONSORTS LEROY : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par courrier reçu le 13 novembre 2019, Monsieur GEORGET et Madame LUSSAGNET ont formé un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté délivrant le Permis de Construire n° PC 056 214 19 Y 0021 aux consorts LEROY pour la construction de deux maisons individuelles sur un terrain situé au 21 chemin du Clos Guillemette. En date du 6 janvier 2020, la Commune de Saint Gildas de Rhuys a rejeté cette demande.

Monsieur GEORGET et Madame LUSSAGNET ont depuis saisi le tribunal administratif de RENNES, par une requête enregistrée en date du 6 mars 2020, sollicitant l'annulation de l'arrêté délivrant le permis de construire n° PC 056 214 19 Y0021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et désigne le Cabinet d'Avocats COUDRAY de Rennes pour défendre les intérêts de la Commune

14- RECOURS DE M. CAPITAINE A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE M. TRIFOLL : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Par courrier reçu le 7 février 2020, Monsieur CAPITAINE Owen a formulé un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté délivrant le Permis de Construire n° PC 056 214 19 Y 0082 à Monsieur TRIFOLL Michel et pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle E n°678 située impasse du Tor à Gouézan. La Commune de Saint-Gildas de Rhuys a rejeté cette demande.

Monsieur CAPITAINE Owen a saisi le tribunal administratif de RENNES sous le n° de requête 201338 pour solliciter l'annulation de l'arrêté délivrant le permis de construire n° PC 056 214 19 Y 0082.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans cette affaire, et désigne le Cabinet d'Avocats COUDRAY de Rennes pour défendre les intérêts de la Commune.

15- PROJET D'EXTENSION DE LA MAIRIE : LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE

Le bâtiment de la mairie a été rénové et étendu par vagues successives, en fonction de l'évolution des besoins, des normes et des compétences avec :

- en 1978 : l'extension de l'aile nord en RDC et 1^{er} étage
- en 1991 : la modification des ouvertures
- en 2004 : la reconfiguration du bureau d'accueil
- en 2009 : les locaux ont été étendus et rénovés au-dessus de la Poste pour y accueillir des espaces de travail supplémentaires.

La Commune de SAINT-GILDAS DE RHUYS envisage de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de la mairie afin d'améliorer la qualité d'accueil du public et la fonctionnalité du bâtiment.

Le projet de réaménagement et d'extension devra comprendre notamment :

- × L'aménagement d'un espace « archives » aux normes, adapté à la capacité et aux besoins de la mairie (aménagement intérieur compris).
- × L'aménagement d'une salle de travail / réunion d'une capacité de 10-15 personnes
- × La rénovation de l'ensemble du bâtiment
- × L'aménagement des combles actuelles sur dalle béton desservies par un ascenseur et un escalier
- × L'aménagement des espaces extérieurs et la rénovation du bâtiment
- × La remise aux normes du bâtiment (accessibilité, électricité, isolation thermique et acoustique...)
- × La qualité thermique du bâtiment et l'optimisation possible dans le cadre de cette rénovation

Un programme plus précis sera élaboré par le maître d'œuvre retenu et le comité de pilotage mis en place sur cette opération.

Monsieur le Maire précise que les espaces sont trop étroits et que les locaux ne sont pas suffisamment accueillants.

Agathe Louis demande quel est l'échéancier du programme.

Monsieur le Maire répond que le cahier des charges prévoit le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre à l'automne 2020 et un démarrage des travaux en septembre 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de Maitrise d'œuvre pour le suivi de conception et réalisation de ce projet, et à signer tout contrat se rapportant à cette mission.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions afférentes à ce projet.

16- REDEVANCE DES DROITS DE PLACE AU MARCHÉ ET DROITS DE TERRASSE

L'activité économique a été fortement impactée par les dispositions prises par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 depuis la mi-mars 2020.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune doit pouvoir engager des démarches dans la mesure de ses possibilités. Les montants prévus ne représentent pas des sommes énormes : 6 500 € pour l'exonération des redevances d'occupation du domaine public par les commerçants sédentaires et 15 000 € correspondant à l'exonération pendant 1 trimestre des droits de place au marché. Par ailleurs, la commune va offrir aux commerçants la possibilité d'étendre leurs terrasses du 1^{er} juillet au 31 août sur le domaine public.

Annabelle Gantier demande s'il est prévu une intervention pour accompagner les commerçants dans le paiement de leur loyer.

Monsieur le Maire répond que ces dispositions relèvent de GMVA, du Département et de la Région.

Afin de favoriser la relance de l'activité locale, le Conseil municipal, à l'unanimité, et après avis favorable de la commission des finances le 18 juin 2020, décide :

- D'exonérer de droits de place pendant 1 trimestre les commerçants non sédentaires du marché abonnés à l'année ou au semestre à compter du 1^{er} avril 2020,
- D'exonérer de redevance de droits de terrasse les commerçants sédentaires pendant la saison estivale 2020.

17- INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément aux articles L 2123-20 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales et à l'article 92 de la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le maire et les adjoints peuvent percevoir des indemnités de fonction afin de compenser les dépenses engagées dans l'exercice de leur mandat.

Les indemnités de fonction doivent être votées par le Conseil municipal au plus tard dans les trois mois qui suivent l'élection municipale, par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de rémunération de la fonction publique, en prenant en compte la population totale.

Indemnité du Maire :

Le Maire bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Pour la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, le taux correspond à 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Indemnité des Adjointes :

Le versement des indemnités de fonction est expressément subordonné à l'exercice effectif des fonctions. S'agissant de la strate démographique à laquelle appartient la commune de Saint-Gildas-de-Rhuys, le taux maximal que peuvent percevoir les adjoints est établi à 19.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux des indemnités de fonction selon les modalités qui figurent dans l'annexe suivante :

	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut indemnité mensuelle en vigueur
Maire	51.6 %	2 006.93 €
1 ^{er} Adjoint	19.8 %	770.10 €
2 ^{ème} Adjoint	19.8 %	770.10 €
3 ^{ème} Adjoint	19.8 %	770.10 €
4 ^{ème} Adjoint	19.8 %	770.10 €

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

18- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A la suite de l'obtention du concours de Rédacteur territorial par un agent municipal, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi à temps complet au grade de Rédacteur territorial en remplacement de l'emploi existant au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

19- CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'A.S.V.P

En complément des emplois non permanents institués pour répondre aux besoins de la population liés à l'accroissement de la fréquentation touristique et au regard des contraintes générées par la mise en place des dispositions de lutte contre l'épidémie du Covid-19, il apparaît opportun de créer un nouveau poste saisonnier (1^{er} juillet-31 août) rattaché :

-au service police municipale, pour assurer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), sur la base du grade d'adjoint administratif territorial.

Marie-Annick Le Petit demande quel est le nombre d'agents ASVP sur la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il existe déjà 1 Gardien de police municipale, 1 ASVP permanent et 1 ASVP en renfort saisonnier. Le renfort d'un ASVP permettrait de répondre aux contraintes liées aux dispositions à mettre en place en matière de sécurité (plages, marché, fermeture de la rue de Gaulle les mercredis, vendredis, samedis et dimanches en soirée,...).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création de cet emploi non permanent à temps complet.

20- RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE TITRES RESTAURANTS

Les conventions établies pour la mise en place du dispositif des titres restaurant arriveront prochainement à expiration.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'engager une consultation pour passer un nouveau marché de fournitures sur la base d'une part patronale plafonnée à 60 % de la valeur des titres pendant une durée de deux ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

21- CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE : OPERATION LES PROMENADES DE RHYUS

Suite à un appel à candidature lancé en 2017 par la mairie de Saint-Gildas de Rhuy, la société ESPACIL ACCESSION du groupe ACTION LOGEMENTS a été retenue pour mettre en œuvre l'opération « Les promenades de Rhuy » sur le lot n°2 du projet d'aménagement du centre-bourg.

Trois immeubles composés chacun de douze appartements et dix maisons individuelles sont aujourd'hui en cours de construction. L'ensemble de ces logements devraient être réceptionnés fin 2021.

Dans l'optique de rendre cet espace perméable et afin de fluidifier les circulations douces depuis ce secteur vers le centre-ville, des servitudes de passage public peuvent être instaurées conformément au plan ci-dessous.



Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes constatant les deux servitudes de passage public sur l'opération des promenades de Rhuys, lot n°2 du projet du centre-bourg.

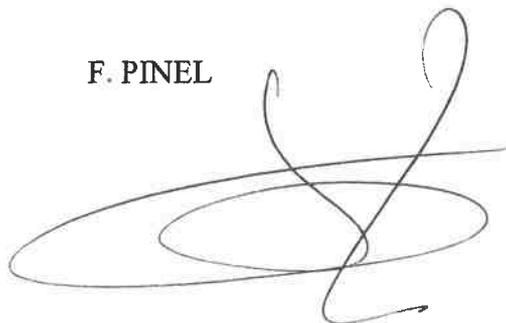
22- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Claude Colombier pour présenter les modalités d'organisation des formations dispensées auprès des élus. Celles-ci devraient reprendre en septembre 2020.

La séance est levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance

F. PINEL



Le Maire

Alain LAYEC